

L'Europe au Quotidien : LIBRE CIRCULATION



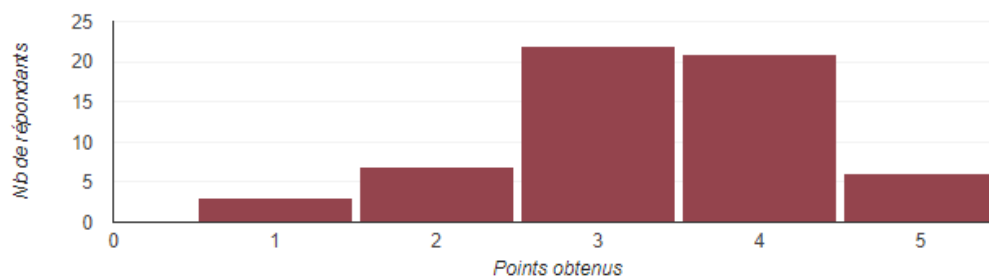
Statistiques

Moyenne
3,34 points sur 5

Médiane
3 points sur 5

Plage
1 – 5 points

Répartition du total des points



Nombre de participants à ce questionnaire

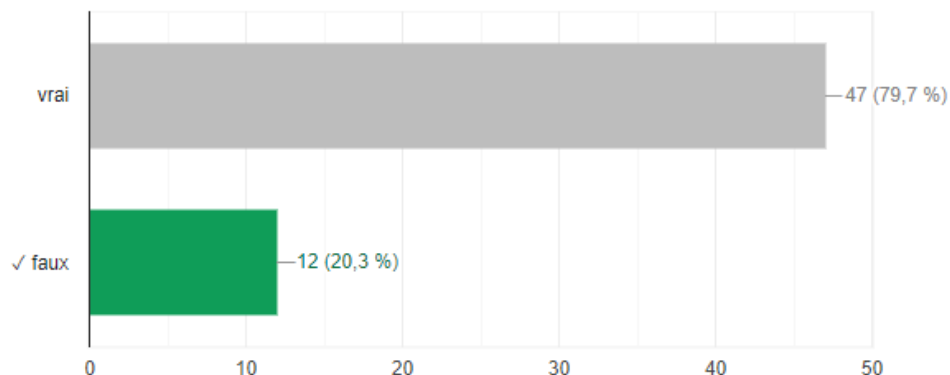
59

Séjourner librement dans un autre pays de l'Union Européenne



Si mon séjour ne dépasse pas deux mois dans un autre pays de l'Union Européenne je peux y entrer et y voyager sans conditions et formalités particulières?

12 réponses correctes sur 59



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

Ah.... question piège; la réponse est Faux, en effet, car le délai maxi n'est pas de deux mois , mais de trois mois. Bravo !

Si vous êtes citoyen de l'Union européenne, vous n'avez pas besoin de visa pour vous rendre dans un autre pays de l'UE. Vous pouvez entrer et voyager dans les pays de l'Union européenne ou dans les pays l'Espace économique européen (l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein) sans conditions ni formalités particulières, tant que votre séjour ne dépasse pas 3 mois. Vous devez seulement vous munir d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité, en cas de contrôle d'identité sur le territoire d'un de ces Etats..

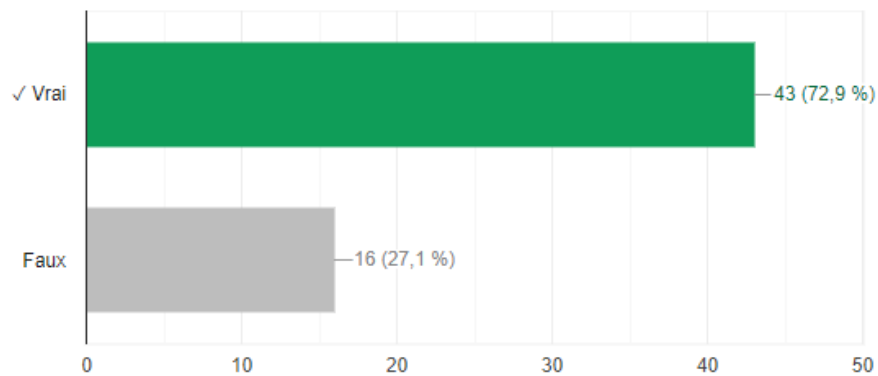
Pour ce questionnaire, c'est cette question qui a généré le plus d'erreurs : 12 bonnes réponses sur 59.

Il court, il court le furet ...



Pierre a un furet comme animal de compagnie. Il voyage en Europe souvent et facilement avec son furet car son vétérinaire lui a délivré un passeport Européen pour animal de compagnie?

43 réponses correctes sur 59



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

C'est possible, donc vrai.

Depuis 2004, il est facile de voyager au sein de l'UE avec un chien, un chat ou un furet grâce au passeport européen pour animaux de compagnie, délivré par votre vétérinaire. À des fins d'identification, les animaux doivent être vaccinés contre la rage et être munis d'une puce électronique ou d'un tatouage lisible. Depuis 2012, si votre chien est identifié par tatouage et que vous devez vous déplacer en sa compagnie hors de France, vous devrez alors l'identifier par puce électronique, les deux systèmes étant combinables. Un traitement vermifuge spécifique doit être administré à l'animal pour un voyage en Finlande, en Irlande, à Malte ou au Royaume-Uni.

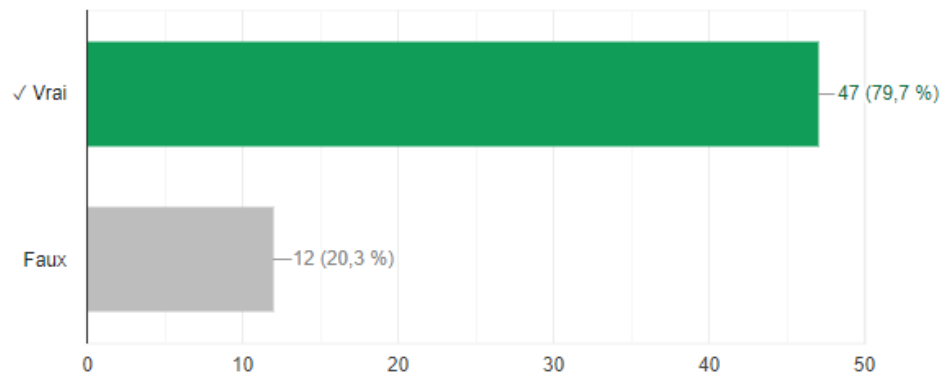
Le passeport européen pour animaux de compagnie concerne uniquement les chiens, chats et furets. Pour les autres animaux, renseignez-vous auprès de votre vétérinaire et sur la réglementation en vigueur dans le pays dans lequel vous allez voyager.

Protection consulaire



En dehors de l'Europe, si lors d'un voyage, j'ai besoin d'une assistance . Ce pays n'a pas de consulat ou d'ambassade de France. Dans ce même pays, je peux me rendre dans un consulat d'un autre pays de l'Union Européenne. Ce consulat est tenu de traiter ma demande de la même façon qu'un citoyen de son pays.

47 réponses correctes sur 59



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

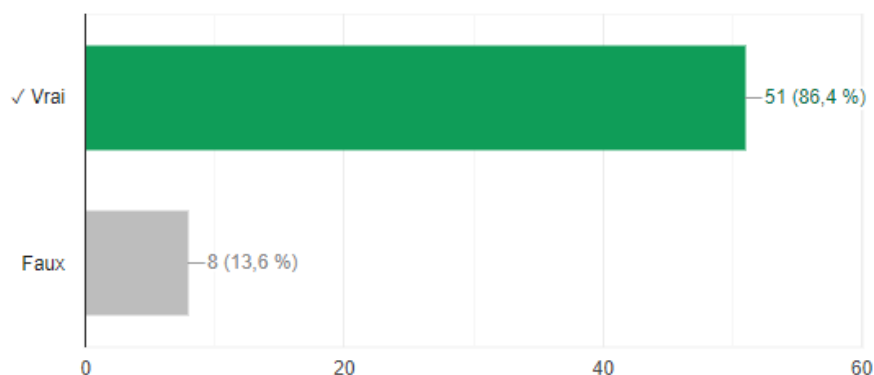
C'est vrai . En dehors de l'Union européenne, rares sont les pays qui disposent d'un consulat ou d'une ambassade partout dans le monde. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne veut garantir que les différents pays membres collaborent pour venir en aide aux Européens en voyage. Si un voyageur européen a besoin d'assistance à l'étranger (en cas de perte ou vol de son passeport, d'accident grave ou de délit par exemple), il peut simplement se rendre dans le consulat d'un autre pays de l'Union européenne : ce consulat est tenu de le traiter exactement de la même façon qu'il le ferait pour un citoyen de son pays..

Travailler en Europe



La population vivant ou travaillant dans un état membre autre que son pays d'origine a doublé en 10 ans ?

51 réponses correctes sur 59



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

C'est vrai. 17 millions d'Européens vivent ou travaillent aujourd'hui dans un État membre autre que celui de leur nationalité, soit près du double d'il y a 10 ans.

- Chaque jour, 1,4 millions d'habitants se déplacent dans un autre État membre pour aller travailler (données de 2017)

- Pas moins de 170 nationalités sont représentées au Luxembourg. Environ 85% des étrangers résidant au Luxembourg proviennent des États membres de l'Union européenne

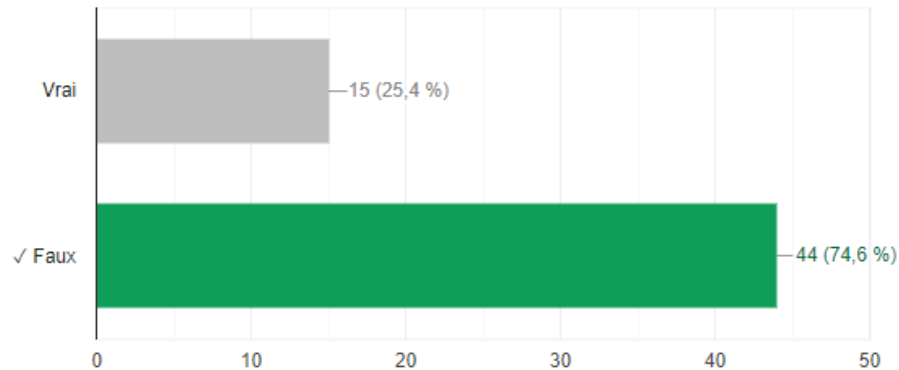
- Le Brexit pose également des difficultés au raison de la fin de la libre circulation des personnes. Aujourd'hui, quelque 3 millions de citoyens européens habitent au Royaume-Uni, tandis que 1,2 million de Britanniques vivent dans un autre pays de l'UE.

Compagnie aérienne



A l'heure actuelle l'obtention d'une licence d'exploitation en France ne permet pas à la compagnie d'offrir ses services aériens dans un autre pays de l'Union.

44 réponses correctes sur 59



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

C'est faux. Toute compagnie aérienne ayant obtenu une licence d'exploitation dans un pays de l'Union européenne (respectant les normes de sécurité et autres conditions) peut offrir ses services aériens partout dans l'Union européenne. Par la suppression de nombreuses règles nationales et leur remplacement par des règles européennes, la libéralisation du secteur de l'aviation a accru la concurrence entre les compagnies aériennes.

Cette ouverture a eu pour résultat le lancement de nouvelles compagnies aériennes, l'apparition de nouvelles compagnies dites «à bas coût». Les prix ont chuté sur toutes les compagnies, les réservations sont facilitées (surtout par Internet) et les passagers peuvent désormais voyager plus souvent, moins cher et vers plus de destinations. Depuis l'ouverture du ciel européen en 1992 et de la démocratisation des voyages en avion, le nombre de lignes aériennes en Europe a augmenté de 145 % (2013).